

À lire absolument

Discours de Jacques Beaudoin,
président de la FARQ - pages 3 à 4

Participation des retraités
à la gestion des RCR - page 5

Nouvelles du Saguenay
et de Richelieu - pages 7 à 10

Louis Laurin élu vice-président exécutif de l'APRHQ



Le conseil d'administration de l'APRHQ a décidé à l'unanimité, lors du C.A. du 18 mai 2005, de nommer Louis Laurin vice-président exécutif en remplacement de Lucienne Jetté. Rappelons que Louis Laurin est administrateur et membre du comité des avantages sociaux de l'APRHQ. Résident de la Rive-sud de Montréal, Louis a pris sa retraite en 2004. Embauché par

Hydro-Québec en 1972, il a d'abord occupé des postes de spécialiste et de cadre en Méthodes et Imprimés. En 1982, il s'est orienté vers la fonction informatique et l'information de gestion. À compter de 2000, il a entrepris une carrière syndicale au sein du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec. Il s'est alors occupé principalement d'avantages sociaux. Il a même été membre de l'équipe pour la dernière négociation sur le Régime de retraite de 2003 à 2004.

Élection de Jocelyne Pellerin au C.A. de l'APRHQ



Lors de sa réunion du 18 mai dernier, le C.A. de l'APRHQ a élu ainsi que lui permettent ses statuts, Jocelyne Pellerin qui comblera le poste laissé vacant suite à la démission de notre ex-vice-présidente Lucienne Jetté. On lui destine la responsabilité de coordonner la publication des prochains numéros du bulletin **ACTION**.

Jocelyne Pellerin, de Longueuil, a été présidente de l'APÉIQ (Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec) de novembre 2001 à février

2005. Elle occupait le poste de vice-présidente depuis juin 2001. Après ses études en sciences administratives à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal (B.sc.com.), elle a mené une carrière de 28 ans à Hydro-Québec, comme professionnelle et gestionnaire, principalement dans le domaine de la commercialisation. Elle a été très active auprès de l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie. Depuis plusieurs années, elle agit comme administratrice aux conseils d'administration de divers organismes sans but lucratif. Notons que l'APÉIQ est le seul organisme - autre que les associations de retraités - qui a pris la défense des droits des retraités lors du projet de loi 102 et du projet de loi 195.

André-Marie Laforest ne renouvelle pas son mandat comme délégué du Saguenay

Membre assidu du C.A. de l'APRHQ depuis juin 2001, André-Marie Laforest termine son mandat en tant que délégué du Saguenay à l'APRHQ et propose Johanne Vaillancourt pour prendre la relève. Lors de la réunion du 18 mai, André-Marie a fait un bref retour sur son séjour dans le C.A. de l'APRHQ :

- Dès son entrée au C.A., il préconise un partenariat avec La Capitale qui offre 15% de rabais pour les membres de l'APRHQ ; on connaît la suite.

- On lui doit aussi deux articles sur la Croix Bleue que l'on retrouve sur le WEB de l'APRHQ. (Cliquez Chroniques)

- Avec le concours d'Aimé Beauchesne, il revendique l'inclusion des retraités dits « Loi 116 » pour leur éligibilité à la contribution des dix dollars statutaires remis par Hydro-Québec aux différents clubs sociaux.

- Avec le concours de Claude Alarie et de Jean-Louis Comtois, il organise à Jonquière une assemblée de 500 retraités mécontents de la Loi 102 devant les 3



candidates à l'élection partielle de 2002. De l'aveu même de Françoise Gauthier, députée libérale élue, l'opposition à la Loi 102 et la tenue de cette assemblée constituèrent les points tournants pour son élection.

- Suite à un mandat de Jean-Louis Comtois, v.-p. exécutif, il bûche pendant quelques mois pour résoudre l'énigme de l'option de la rente 60%/50% au conjoint dans le RRHQ. Depuis, on retrouve très peu d'options de rentes au conjoint à 60%. Le texte est sur le WEB de l'APRHQ. (Cliquez Dossiers)

- En 2004, il est mandaté par le président Robert Compagnat de « faire un plan » pour un nouveau bulletin **ACTION** pour l'APRHQ. Avec l'aide de Lucienne Jetté, un premier numéro du nouveau bulletin de 12 pages est publié en décembre 2004 et depuis, des numéros d'**ACTION** de 12 pages sont publiés en février, avril et juin 2005.

Âgé de 73 ans, André-Marie Laforest croit que le moment est venu de faire place à une jeune déléguée, ancienne présidente régionale du Saguenay de la section locale 2000 du SCFP, ce qui devrait être de nature à améliorer la représentativité des différents groupes de retraités au sein du Conseil de l'APRHQ.

Rencontrez Johanne Vaillancourt



Johanne Vaillancourt naît le 8 juillet 1953 à Chicoutimi. Elle complète 30 ans de service dans différents emplois de bureau comportant une bonne dose de responsabilités. Pendant cinq années, elle est la responsable régionale de la section

locale du 2000 au Saguenay. Outre son travail, Johanne s'est spécialisée comme agente de voyages et elle maîtrise bien l'espagnol et l'anglais. Elle est aussi vice-présidente des retraités H-Q du Saguenay, l'ARS. Nous lui souhaitons un fructueux passage au sein du C.A. de l'APRHQ.

Cotisation annuelle - Rappel

Changements du mode de prélèvement de la cotisation

Il n'y aura pas de prélèvement de cotisation en juin. Par le passé, la cotisation annuelle de l'APRHQ (25,00 \$) était prélevée à la 13^e période de rente soit à la fin de juin de chaque année. Nous vous rappelons que suite à l'approbation par l'assemblée générale le 5 octobre 2004, le montant de la cotisation annuelle ainsi que le mode de perception ont été modifiés de la façon suivante :

1. À partir du 1^{er} janvier 2005, les nouveaux membres cotisent à raison de 1,00 \$ par période de rente.
2. Ceux qui étaient déjà membres et qui avaient opté pour la méthode **Déduction à la source** commenceront à cotiser selon cette nouvelle méthode (1,00\$ par période de rente) à partir du 1^{er} septembre 2005.
3. Ceux qui ne sont pas déduits à la source seront facturés à la fin d'août 2005 au montant de 26,00 \$.

NOTRE RÉGIME DE RENTE SE PORTE BIEN

Bilan sommaire du RRHQ au 31 décembre 2004



En effet, contrairement à ce que nous lisons dans les grands journaux nationaux, où les nouvelles, concernant les régimes de rentes à prestations déterminées sont généralement mauvaises tant qu'à leur solvabilité et leur rendement, le nôtre se porte bien. Le

rendement moyen pour l'année 2004 a été de 12 % et le bilan actuariel de capitalisation au 31 décembre de la même année montre un surplus de 678 millions de dollars.

Par ailleurs, comme le ratio de capitalisation de l'évaluation au 31 décembre 2002 était inférieur à 110%, les cotisations salariales et patronales sont rétablies depuis la première période de paie de l'année 2004 aux taux de 1% pour les employés et 1,8% pour Hydro-Québec respectivement, de 2% et 3,6% pour 2005 et de 3% et 5,2% pour 2006.

Au 30 avril dernier, l'actif disponible pour le service des prestations s'établissait à 10 077 859 000 \$ et le régime versait des rentes et demi-rentes à 11,375 personnes.

Par Raymond Trudel, membre du Comité de retraite.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Président: Robert Compagnat
V.-P. exécutif Louis Laurin
Secrétaire général : Bernard Demers
Secrétaire : Pierrette Bernier (Siège social)
Trésorier: Michel Fortin (Montréal)
Administrateurs: Claude Alarie, Jean-Louis Comtois, Maurice Fortin, Roger Labrie, Jocelyne Pellerin, Normand Moreau, Yves Tanguay

Autres administrateurs

Aimé Beauchesne (Mauricie)
Gilles Bélanger (Montmorency)
Johanne Vaillancourt (Saguenay)
Mireille Massicotte (La Grande Rivière)
Jacques Roy (Matapédia)
Erick Thompson (Manicouagan)
Claude Tougas (Richelieu-Rive sud)
Raymond Trudel (Laurentides)

COLLABORATEURS

Rédaction: Claude Alarie, Robert Décary, Bernard Demers, André-Marie Laforest
Révision: Agathe Gaudette
Photographie: Cécile Giguère

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec 1992

L'emploi du masculin a pour seul but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR

Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec

75, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 133-N,
Montréal, Québec H2Z 1A4

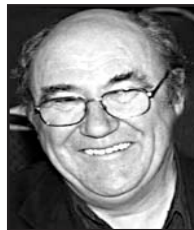
Tél. : 514-289-2211 (4428)
Sans frais : 1-866-646-4428
Fax : 514-289-5094
Internet : www.aprhq.qc.ca
www.avcshq.com
Courriel : site@aprhq.qc.ca

Le recours collectif du RRHQ vu par la FARQ

NDLR: Le 18 mai 2005, M. Jacques Beaudoin, président de la FARQ livrait au C.A. de l'APRHQ un véritable plaidoyer pour nous encourager à ne pas lâcher prise dans notre recours à la Cour suprême. À cette occasion il remettait à notre président Robert Compagnat un chèque de 30 000.00\$ comme appui tangible.

FARQ

Fédération des Associations
de retraités(es) du Québec



Jacques Beaudoin,
président FARQ

Allocution prononcée le 18 mai 2005 devant les membres du Conseil de l'APRHQ

M. le président,
Membres du Conseil, chers amis retraités

- Salutations cordiales à tout le monde et aux retraités de votre groupe
- Au nom de la Fédération des Associations de retraités du Québec, je veux vous féliciter pour la décision que vous avez prise de porter votre recours collectif devant la Cour Suprême du Canada.
- Malgré les coûts astronomiques que vous avez dû supporter et que vous devez encore supporter.
- Malgré les adversaires nombreux, bien organisés et qui possèdent les moyens financiers pour vous décourager.
- Vous avez décidé unanimement d'aller jusqu'au bout dans votre démarche pour défendre vos droits et c'est tout à votre honneur. Nous vous disons bravo et nous vous appuyons totalement!
- Ce combat que vous menez, et dont vous êtes à l'avant-garde ne concerne pas seulement les retraités ou bénéficiaires d'Hydro-Québec mais concerne aussi tous les autres retraités assujettis aux régimes complémentaires de retraite.
- Plus encore, votre combat concerne aussi tous les retraités du Québec. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un combat pour arracher un droit démocratique, un droit fondamental dans une société dite démocratique, soit celui de la reconnaissance et de la place des retraités dans les caisses de retraite, avec tout ce que cela comporte,
- Voilà pourquoi les adversaires sont si nombreux et si farouchement opposés.
- Vous savez, il y a très peu d'associations de retraités au

Québec qui pourraient mener ce combat actuellement et le mener surtout de la façon dont vous le faites.

- Les difficultés sont beaucoup trop grandes, et pour commencer les difficultés financières
- Et dans ce sens, je voudrais ici profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souligner le travail gigantesque de trois personnes en particulier. Non pas que je veuille passer sous silence le travail des autres, au contraire, Mais je pense que ces trois personnes se sont magistralement démarquées tout au long du processus.
- Ces trois personnes sont toujours là depuis le tout début, je les côtoie et je travaille avec elles depuis des années et je sais surtout que ces gens sont des travailleurs infatigables et totalement dévoués à la cause des retraités d'Hydro-Québec et à la cause des retraités en général.
- Il s'agit de M. Roger Labrie qui est un peu l'instigateur de votre démarche et de M. Claude Alarie. Claude est entré à l'hôpital ce matin pour une délicate opération à un genou. Faut lui envoyer plein d'ondes positives et lui souhaiter la meilleure des chances pour qu'il nous revienne en grande forme. On a besoin de lui. Claude est un acquis extraordinaire dans une association de retraités, c'est un leader né et je sais ce dont je parle car il est notre porte-parole à la FARQ et ce n'est pas pour rien.
- Et finalement M. Jean-Louis Comtois qui lui aussi laisse une marque indélébile dans votre démarche.
- Un mot maintenant sur le jugement de la Cour d'Appel.
- Peut-on imaginer un seul instant, les conséquences pour les retraités si ce jugement avait dû faire jurisprudence.
- Parce que n'étant pas contesté, cela aurait signifié que ce jugement était en quelque sorte accepté et que les employeurs et tous nos adversaires s'en seraient servis à outrance, contre nous, les retraités et cela toutes les fois que nous aurions voulu défendre nos droits, surtout en ce qui concerne nos surplus dans nos caisses de retraite.
- Pas de doute que les conditions de vie à la retraite pour des milliers de retraités à travers le Québec auraient été affectées à la baisse. Voilà les conséquences sociales de ce jugement.
- Je voudrais vous rappeler deux citations.
- L'une du représentant du Conseil du patronat qui affirmait l'automne dernier à propos du projet de loi 195: «Les employeurs s'opposent farouchement au projet de loi 195, parce que cela pourrait donner un fondement juridique aux retraités dans leur droit à l'utilisation des surplus des caisses de retraite.» C'est assez extraordinaire comme citation.
- L'autre, plus récente, vient du juge Dalphond et je cite : « Les retraités ne peuvent prétendre avoir droit en cours de régime à une bonification des prestations en raison de la présence d'un surplus.»

- Je trouve beaucoup de similitude dans ces deux citations. Je pense qu'on pourrait les attribuer indifféremment à l'un ou à l'autre auteur. Pourquoi, parce qu'à mon avis, elles procèdent toutes les deux des mêmes prémisses, à savoir l'exclusion des retraités dans l'utilisation des surplus de leurs propres caisses de retraite.
- Quand j'ai lu le jugement de la Cour d'Appel, j'ai eu l'impression que le juge Dalphond s'était d'abord fait une opinion sans trop savoir comment mais que par la suite il a essayé d'y greffer des justifications.
- Personnellement je trouve que ce jugement comporte des éléments assez équivoques même paradoxaux pour ne pas dire contradictoires.
- Je vais vous en mentionner deux :
- Le juge dit qu'une caisse de retraite est une fiducie, mais un peu plus loin, il dit que ce n'est pas une fiducie. Alors c'est quoi cela! -Est-ce que c'est comme l'annonce Jean Coutu... Je suis Jean Coutu, mais je suis pas Jean Coutu. Ça m'apparaît être une belle pirouette n'est ce pas?

- D'autre part quand il dit qu'un employeur ça porte plusieurs chapeaux, savoir : un chapeau d'employeur, un chapeau de négociateur et un chapeau de fiduciaire et ça bien l'air qu'aucun de ces chapeaux ne favorise les retraités et même plus que cela, ça les exclut.
- C'est extraordinaire tous ces chapeaux en réponse à la question que vous lui posiez dans votre recours : strictement parlant, comme apparence de justice, il me semble qu'on aurait pu trouver mieux.
- J'arrête là-dessus. En terminant M. le président Compagnat, et en support à la cause de l'APRHQ qui est la cause de tous les retraités, en support au courage et à la détermination des retraités d'Hydro-Québec et parce que la FARQ fait sienne votre cause, il me fait plaisir de vous remettre aujourd'hui un premier chèque de 30 000 \$.
- Et ce n'est pas fini, notre levée de fonds va très bien. Ce premier support financier est notre contribution solidaire à une cause que nous souhaitons victorieuse.

Jacques Beaudoin, président de la FARQ, le 18 mai 2005

L'Assemblée nationale reconnaît les retraités



Le Devoir, le lundi 25 avril 2005 (page B1)

Petite victoire pour les retraités, qui auront désormais droit de regard sur leur régime. Du moins, ils devront être consultés si l'employeur et les syndicats veulent se partager les surplus.

Jeudi dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi 195. Ce projet, déposé par le député libéral de Verdun Henri-François Gautrin, vient modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite elle-même modifiée en décembre 2000 par l'adoption de la controversée loi 102. Cette dernière empêchait notamment les retraités et les non-syndiqués d'avoir voix au chapitre pour ce qui est de l'utilisation des surplus de leurs caisses de retraite. Leur droit en la matière se voulait inexistant, subordonné qu'il était à une entente patronale-syndicale.

Le projet de loi 195 vient corriger le tir. Employeur et syndicats ne peuvent, seuls, modifier le régime pour se partager le surplus sans le consentement des retraités. «Cela touche uniquement la question de modification du régime afin de s'approprier le surplus, qui requiert désormais un vote spécifique des retraités », a précisé Claude Alarie, porte-parole de l'Association provinciale

des retraités d'Hydro-Québec.

La notion de surplus associée aux régimes à prestations déterminées, on ne peut plus d'actualité au cours de la décennie 1990, s'est transformée depuis en une crise, avec plus de 80% de ces régimes désormais en déficit. «Nous pensons que la mauvaise utilisation des surplus a largement contribué aux déficits » a souligné M. Alarie. Il est estimé qu'au Québec, patrons et employeurs ont puisé pour sept milliards à même les surplus des caisses de retraite au cours des années 1990, sous forme de congés de cotisation. «Depuis l'adoption du projet de loi 102, ils ont puisé au moins six milliards dans les surplus. Nous souhaitons qu'à l'avenir, les retraités soient consultés » a martelé le porte-parole.

Au demeurant, les retraités ont toujours revendiqué leur quote-part aux surplus. C'est donc dire que s'ils avaient eu ce droit, et s'ils l'avaient exercé, ils ne devraient pas s'étonner que leur participation à la solution soit exigée en cas de revers de fortune du régime. Scénario hypothétique, certes, mais «le cas échéant, nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que l'amélioration ou la bonification des prestations obtenue découlant de l'utilisation de notre quote-part au surplus soit arrêtée. Mais là s'arrêterait alors notre participation» au redressement de la situation.



Jurisprudence

L'adoption du projet de loi 195 amène timidement le législateur québécois dans l'orientation retenue par les tribunaux. On pense ici, à cette jurisprudence qui, dans les cas Singer et Simonds, reconnaît la paternité des surplus aux bénéficiaires, mais il s'agissait de régimes fermés. La Cour suprême est allée plus loin en juin dernier en reconnaissant cette paternité en cas de terminaison partielle. Dans l'affaire Monsanto, le plus haut tribunal du pays a accordé à des employés licenciés le droit au partage de leur quote-part du surplus actuariel affiché par leur régime au moment de leur licenciement.

Ainsi, patrons et actuaire aimeraient bien que le législateur reconnaisse à l'employeur la paternité des surplus. On propose pour ce faire de s'éloigner de cette notion de fiduciaire pour retenir une notion d'engage-

ment, de promesse de payer une rente. Ils suggèrent que l'on oublie le principe voulant que les prestations constituent un salaire différé et que les cotisations à la caisse de retraite font partie de la rémunération globale de l'employé pour retenir plutôt qu'un tel régime se résume à une promesse de payer une rente. Finie, aussi, cette référence au contrat et au patrimoine fiduciaire, distinct des biens de l'employeur, pourtant enchâssée dans la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Au fil des ans, les tribunaux ont plutôt emprunté le chemin inverse à celui pris par employeurs et actuaires. Et le projet de loi 195 fait un petit pas dans ce sens. «*On nous reconnaît une place. Nous voulons continuer. Nous voulons qu'à l'avenir les retraités soient consultés. Nous voulons aussi qu'en cas de faillite la caisse de retraite soit considérée au même rang que les salaires à payer dans la liste des créanciers* » a renchéri Claude Alarie.

Participation des retraités à la gestion des régimes complémentaires de retraite

La loi 195 a donné aux retraités un statut d'intervenants à part entière dans la gestion des régimes de retraite et de la loi sur les régimes complémentaires de retraite, loi RCR. Le fait est reconnu par la Régie des Rentes du Québec (RRQ) et par le ministère de la Solidarité sociale qui ont convoqué à trois reprises les représentants de la Fédération des Associations de Retraités du Québec (FARQ) concernant des modifications proposées à la loi RCR sur le financement des régimes de retraite à prestation déterminée.

Rappelons que la loi 195 du député et ministre Henri-François Gauvain modifiait la loi RCR afin que le consentement des retraités soit nécessaire au même titre que les employés actifs, si l'employeur demande de modifier le régime de retraite pour utiliser les surplus afin de payer ses cotisations.

La délégation de la FARQ aux rencontres du 19 avril des 1^{ers} et 8 juin, avec la participation de Claude Alarie et de Jean-Louis Comtois de l'APRHQ, nous a permis de connaître les intentions à court et à long termes de la RRQ concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées à cause de la baisse importante des marchés financiers. Ces rencontres ont permis aux représentants des retraités de faire valoir leur situation dans les régimes de retraite ou actuellement plusieurs caisses sont déficitaires après avoir été dépouillées de leur part des surplus depuis plusieurs années.

Compte tenu de la difficulté de certains employeurs à rembourser les déficits actuariels dont ils sont responsables dans les régimes de retraite, la RRQ propose de consolider les déficits accumulés et de prolonger à dix ans le temps requis pour rembourser un

déficit qui devait être remboursé en cinq ans jusqu'à maintenant mais en respectant certaines conditions ou en obtenant le consentement des participants actifs et retraités. La ministre responsable a déposé le projet de loi 102 en ce sens le 2 mai 2005 à l'Assemblée nationale pour tenir compte des mesures à court terme.

Des mesures à long terme sont soumises pour consultation à tous les participants, incluant les retraités et ce jusqu'au 15 août 2005.

Parmi les mesures proposées on retrouve :

- **l'ajout d'une provision de l'ordre de 15% pour écarts défavorables**
- **l'allongement à 10 ans de la période d'amortissement des déficits de solvabilité**
- **consolidation des déficits**
- **l'utilisation de lettre de garantie pour garantir des paiements d'amortissement**
- **l'entente possible à l'avance sur l'attribution des excédents d'actif.**

Les informations reçues indiquent que plusieurs régimes sont en situation financière difficile au point de risquer la terminaison du régime en situation déficitaire.

Les représentants de la FARQ veulent apporter une participation positive pour solutionner la crise sans que soit diminuée la protection des droits des participants retraités et en faisant reconnaître des méthodes plus équitables de l'utilisation des actifs des caisses de retraite.

Claude Alarie, administrateur de l'APRHQ, le 8 juin 2005.

AVCS: l'interdit est levé



La suspension en Cour supérieure de la demande d'autorisation du recours collectif sur l'AVCS a pris fin au début du mois de mai dernier. «L'audition des requêtes en recours collectifs peut maintenant reprendre son cours après un an de gel du processus.» C'est ce

qu'on lisait dans La Presse de mercredi le 4 mai 2005. Le juge en chef adjoint de la Cour supérieure a confirmé que la présentation normale des recours collectifs peut se remettre en branle.

La Cour d'Appel a rejeté deux requêtes dont l'une portait sur l'inconstitutionnalité de la nouvelle procédure de recours collectif en vigueur depuis janvier 2003. Tout appel de ce jugement en Cour suprême n'empêchera pas l'audition des recours collectifs.

Cette décision aura pour effet de débloquer le recours collectif sur l'AVCS déposé en Cour supérieure depuis bientôt un an. Toutefois, le procureur de l'APRHQ dans ce dossier a signifié au comité AVCS que les parties

(plaignante et intimée) devront au préalable informer la Cour qu'elles maintiennent leur intérêt dans cette cause.

La question qui vient alors à l'esprit : Quand la demande d'autorisation sera-t-elle entendue? Si l'on se base sur ce qui s'est produit dans le recours collectif sur les surplus de la caisse de retraite, il faudra patienter une vingtaine de mois avant de savoir si le recours sur l'AVCS sera autorisé ou non.

Entre-temps, d'autres événements vont survenir. Un de ces événements sera la décision de la Cour supérieure sur la révision judiciaire réclamée par Hydro-Québec sur les sentences de l'arbitre Foisy rendues en faveur des syndicats SPIHQ et SPSI. Un autre sera l'augmentation du taux de prime annoncée pour 2006.

Voilà donc, à ce jour, l'état du dossier AVCS. En terminant, une nouvelle sur l'AVCB (assurance vie collective de base) que nous transmettait récemment Hydro-Québec : le taux de prime actuel (ajusté annuellement) de 0,3740\$ par 1000 \$ d'assurance en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2004 sera maintenu à ce niveau jusqu'au 1^{er} juillet 2006.

Par Yves Tanguay

CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITÉ AVCS

Plusieurs changements sont intervenus au sein du comité AVCS au cours des derniers mois. Il y a d'abord Lucienne Jetté qui a remis sa démission comme administrateur de l'APRHQ le 15 janvier dernier. En plus de son rôle dans le comité, Lucienne Jetté était la responsable du lien entre le comité AVCS et le CA de l'APRHQ; elle démissionne donc de ce rôle mais demeure membre du comité AVCS. Maurice Fortin qui était le responsable du comité AVCS a également remis sa démission lors de la réunion du CA le 23 février

dernier; il continuera cependant à supporter de façon «ad hoc» le comité AVCS. Aimé Beauchesne a été nommé responsable du comité AVCS lors de la réunion du CA tenue le 30 mars dernier et assurera le lien entre le comité et le CA. Les membres du CA ont grandement apprécié l'apport de Lucienne et de Maurice aux travaux du comité et tiennent à leur exprimer leurs remerciements les plus sincères ainsi qu'à Aimé qui sera davantage impliqué dans la poursuite de ce dossier.

Robert Compagnat, président de l'APRHQ

INTERURBAIN

à seulement **4¢** /la minute

Aucuns frais supplémentaires

24 h / 24
7 jours / 7

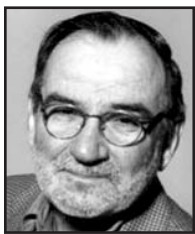
Canada/
États-Unis

Assurance voyage aussi disponible!

COOP
HYDRO-QUÉBEC

(514) 334-6920 ou sans frais 1 800 363-4940
www.coophq.com

Nouvelles du Saguenay



L'association des Retraités du Saguenay d'Hydro-Québec référée familièrement comme l'ARS a été aussi une des premières associations de retraités à s'incorporer en mai 1984 grâce à un petit groupe de retraités qui étaient tous des anciens employés de la

Compagnie de Saguenay électrique. Il faut comprendre que des liens serrés s'étaient développés entre eux à travers les années, non seulement à cause de l'isolement géographique mais aussi à cause de la lutte que les employés nationalisés avaient dû mener pour obtenir une forme de parité dans leur régime de retraite dont les années de service étaient comptabilisées à 1,5% de 1965 à 1970, puis à 1,66% avant d'être reconnues à 2,00% vers 1974. On sait qu'en comparaison, le RRRHQ reconnaissait 2,25% par année de service aux employés d'Hydro-Québec.

Une première préoccupation, devant le manque de ressources financières pour un groupe d'environ 75 retraités, fut d'exiger de ses adhérents une cotisation annuelle de 10 \$ qui fut haussée en 1997 à 15 \$. Cette particularité propre au Saguenay demeure encore à ce jour pour favoriser le rapprochement de ses membres par le biais d'activités sociales à coût réduit de participation. Cette cotisation se défend bien pour établir une cagnotte qui nous permet d'être très actifs au niveau de l'organisation des activités sociales, alors que l'admission pour les membres en titre et leurs conjoints ne vont guère au-delà de la moitié des frais encourus. Fin 2004, le membership de l'ARS était de 188 retraités hydroquébécois sur un total de 306 retraités et bénéficiaires vivant sur le territoire.

Un conseil d'administration composé de douze membres a été mis en place dès 1984 et tient encore la route à ce jour. Le président actuel est Edmond-Louis Gagné qui complète une 3^{ème} année d'un mandat possible de trois ans. Il est secondé par Johanne Vaillancourt qui est vice-présidente et déléguée à l'APRHQ, Gilles Tremblay, registraire. Michelle Béland veille aux finances et Nicole Lapointe rédige les procès-verbaux. Les autres administrateurs sont Guy Tremblay, responsable des activités sociales, Henri Martin imprimeur-expéditeur. André-Marie Laforest rédacteur de «La Chronique de l'ARS». Les autres administrateurs Robert Boily, Monique Bolduc, Laurence Villeneuve, et André Boily sont mandatés pour gérer différentes activités incluant la campagne de Centraide.

Ce C.A. se réunit dans une salle du siège régional à tous les premiers mardis du mois (juillet et août exceptés). L'ARS ne bénéficie d'aucun local comme tel, mais la direction régionale nous alloue la cafétéria pour notre assemblée générale annuelle le dernier dimanche de mai

et pour un Dîner de promotion Centraide le 3^{ème} dimanche d'octobre.

La direction régionale encourage le regroupement des retraités en supportant les frais de publication et d'expédition d'un bulletin mensuel qui comprend le procès verbal des réunions du C.A., les feuillets d'invitation aux activités sociales et un petit journal d'abord intitulé en 1994 « L'Hydro-Sag-Aîné » pour se renommer vers 2000 la « Chronique de l'ARS ».

Tous les retraités du Territoire sont invités à leurs frais à la Soirée Reconnaissance annuelle parrainé par la direction régionale. Cette activité comprend le souper et une soirée dansante. Cette rencontre permet de saluer les employés atteignant le plateau des 25 ans de service tout autant que d'accueillir les nouveaux retraités de l'année.

Le programme des activités sociales semble se stabiliser autour des thèmes suivants qui bénéficient d'une réduction de 15 à 50% sur les frais réels encourus en excluant le dîner mensuel :

Brunch et quilles	Fin janvier
Souper et danse St-Valentin	Mi-février
Bingo jambon	Mi-Mars
Excursion au Casino de Charlevoix	Avril
Assemblée générale annuelle	Fin mai
Tournoi de golf	Août
Excursion plein air	Septembre
Dîner Centraide	Octobre
Soirée reconnaissance	Novembre
Dîner mensuel 1 ^{er} mardi du mois (juillet et août exceptés) dans un restaurant de choix.	de 11h30 à 13h30

Le territoire Saguenay s'étend de Chibougamau à Sacré-Cœur et compte tenu des distances, les activités sont tenues à Saguenay, excepté deux dîners mensuels tenus à Alma. Nous déplorons le fait que la centralisation des activités à Saguenay et Alma ne favorisent pas la participation des retraités éloignés de ces deux centres, mais les distances géographiques obligent.

Nous profitons de ce topo pour remercier notre président fondateur Jacques Gravel qui fut aussi membre fondateur du 1^{er} CA de l'APRHQ en 1986. Jean-Noël Tremblay présida de 1988 à 1996, après quoi, André Boily, ex-vice-président régional assumait la présidence de 1996 à 1998. Jean-Guy Léveillé dirigea l'ARS de 1998 à 2001 et André-Marie Laforest lui succéda de 2001 à 2003 avant qu'Edmond-Louis Gagné n'occupe ce poste depuis mai 2003. Chacun de ces présidents a laissé sa marque et on peut dire que l'ARS connaît une belle période de stabilité et de fraternité. Notre président Edmond-Louis Gagné explique dans les lignes qui suivent pourquoi nous supportons les deux associations soit l'ARS et l'APRHQ.

Par André-Marie Laforest

Pourquoi être membre de deux associations.



Un mot sur l'APRHQ

Cette association se veut représentative de l'ensemble des retraités de l'entreprise en ayant pour préoccupation la défense des intérêts professionnels de ceux-ci. Le recours collectif sur les surplus de retraites, le dossier sur l'assurance vie collective supplémentaire, le droit des retraités à une représentation sur le comité de retraite, les modifications aux lois qui les concernent comme les Lois 102 et 195, sont quelques exemples les plus évidents des actions de l'APRHQ.

Il sera toujours d'actualité de conserver une association provinciale dynamique, car il nous a été démontré que les changements dans certaines politiques d'entreprise peuvent avoir des impacts sur nos services sociaux. Par son caractère représentatif d'envergure provinciale, l'APRHQ se présente comme une interlocutrice valable auprès d'Hydro-Québec.

Un mot sur l'ARS

Cette association se veut un point d'expression des retraités de la région en faisant le lien avec l'APRHQ.

De plus, l'ARS se veut une association à caractère social qui maintient des liens relationnels entre ses membres afin d'échanger, de transmettre de l'information d'intérêts et de maintenir un lien de solidarité moyennant une cotisation annuelle de 15 \$. Le courrier mensuel, les rencontres sociales ou sportives à prix réduits, son implication dans Centraide ainsi que la tenue d'une assemblée générale annuelle sont des exemples de son action.

Pourquoi adhérer aux deux associations.

Une association qui rejoint et qui favorise une plus grande participation à ses activités sociales crée un meilleur impact dans ses demandes et revendications. Les deux associations APRHQ et ARS entretiennent le lien pour la défense des intérêts communs en plus de fournir des services à des coûts d'adhésion qui sont minimes en comparaison avec d'autres associations de type professionnelles. Nous pouvons sans prétention affirmer que les frais d'adhésion seraient dix fois plus importants si les services fournis ne bénéficiaient pas d'un engagement important de bénévoles. De plus, l'ARS n'exige aucune cotisation pour ses membres de plus de 75 ans.

Par Edmond-Louis Gagné, Président ARS

Parce qu'il vous importe de vivre votre retraite pleinement...

Les Placements à revenu mensuel fixe Fonds Desjardins vous permettent de maintenir un niveau de vie à l'abri des remous :

- ◆ Vous obtenez des rentrées d'argent régulières
- ◆ Vous bénéficiez d'un report d'impôt
- ◆ Vous bénéficiez d'un rendement supérieur à celui des produits d'épargne traditionnels
- ◆ Vous tirez parti des variations du marché boursier
- ◆ Vous simplifiez votre planification financière

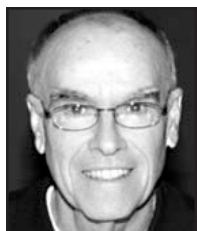
On s'occupe de vous comme personne!



Renseignez-vous auprès d'un conseiller à la Caisse d'économie Desjardins Hydro au 1 800 340-1322.

FONDS Desjardins
Desjardins
Caisse d'économie Hydro

NOUVELLES DE RICHELIEU



L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES RETRAITÉS D'HYDRO-QUÉBEC, RÉGION RICHELIEU existe depuis 1989.

Si l'on fait un peu d'histoire, notre Association doit en partie son existence à la création dès 1983 du Club social des retraités d'Hydro-Québec de Saint-Hyacinthe. En effet, ce sont les mêmes personnes, qui avec M.Gérard Leclerc à leur tête en furent les instigateurs, reconnaissant déjà à l'époque le besoin de regrouper tous les retraités de la Région Richelieu.

Aujourd'hui, l'Association est toujours bien en selle et assume principalement deux rôles importants pour les retraités du territoire soit le mouvement d'information en provenance et vers l'APRHQ par la tenue régulière de cinq conseils d'administration, et la volonté de maintenir un lien entre tous les retraités de la Région en particulier par la tenue d'une rencontre annuelle de «Retrouvailles» à laquelle nos 646 membres en règle sont conviés en mai de chaque année.

L'Association régionale se fait aussi un devoir depuis cinq ans de supporter la campagne Centraide-Hydro-Québec pour le bénéfice des plus démunis. Le conseil d'administration est composé de Claude Tougas, président, Jean-Guy Jodoin, vice-président, Cécile G.Mainville, secrétaire, Robert Perreault trésorier, Pierre Dumas, préposé aux registres et des 5 administrateurs représentant les Clubs sociaux du territoire.

Pour le bénéfice de plusieurs, il convient de rappeler les frontières géographiques du grand territoire Richelieu qui regroupent la totalité de la Montérégie, et une partie des régions administratives de l'Estrie et du Centre du Québec. Il se subdivise en cinq pôles d'attraction pour les fins d'activités sociales, car on comprend aisément que la tenue de ce type d'activités ne pourrait avoir de succès qu'à partir de plusieurs points de ralliement.

Représentant	Chef-lieu	Nombre de membres
Paul Bourbeau	Drummondville	34
Gilles Hamelin	Granby	31
Gérald Robert	Sherbrooke	51
Gérard Pellerin	St-Hyacinthe	89
Christian Comtois pour CSRHQ-RSM	Toute le Rive Sud de Montréal	441
Totaux		646

Sur l'ensemble du territoire, les cinq clubs ci-haut mentionnés assurent donc la réalisation d'activités sociales, de loisirs et autres. Ces clubs quoique très différents les uns des autres, si ce n'est que par leur taille, contribuent d'emblée à maintenir dans leur milieu un lien essentiel entre un nombre important de retraités.

Le CLUB SOCIAL DES RETRAITÉS D'HYDRO-QUÉBEC DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (CSRHQ – RSM) se démarque quelque peu des autres chefs-lieux du territoire puisqu'il regroupe à lui seul 68% des membres actifs du territoire Richelieu et les membres se sont dotés d'une organisation dynamique et efficace avec un exécutif composé de Christian Comtois, président, Lucille Bouffard, vice-présidente exécutive, Normand Moreau et Jean-Marc Beaulé vice-présidents, Marcel Durand trésorier, Monique Gagnon, secrétaire, François Lebrun, Clément Caouette, Thérèse Vandelac, Jean Lavallée, et Richard Masson, directeurs.

En 1996, suite à un programme de départ volontaire d'Hydro-Québec, un grand nombre de retraités de la Rive-Sud de Montréal se sont retrouvés seuls et sans lien d'attache avec leurs confrères retraités. C'est alors que quelques collègues de travail attablés dans un restaurant en se remémorant leurs souvenirs, lancent l'idée de créer le CSRHQ-RSM, et de l'incorporer. Deux mois plus tard, le Club est fondé avec le but principal de briser l'isolement, de fraterniser et de divertir les retraités. Pour atteindre cet objectif, le CSRHQ-RSM met à la disposition des retraités ainsi qu'à leurs conjoints, et ce, à des taux réduits, une possibilité de 15 activités (hebdomadaire, mensuelle ou annuelle) réparties de la façon suivante:

Activités	
Sociales	Assemblée annuelle, Déjeuner mensuel, Cabane à sucre, Table champêtre, Vins & fromages, Souper Noël.
Sportives	Golf, Quilles, Bicyclette, Billard et Curling
Culturelles	Excursions, Visites, Théâtre et Voyages
Caritatives	Contributions à divers organismes dont: Centraide, la Société Canadienne du Cancer, la Fondation Pierre Boucher, etc

Au fil des ans et d'efforts constants, le CSRHQ-RSM dénombre 441 membres actifs, sans compter leurs conjoints. De plus, selon nos données, la participation aux activités du Club, correspond à environ 4000 jours/personnes par année.



→ Nos principaux moyens de communication pour informer et exprimer nos vœux aux membres, sont: les courriers électroniques, les journaux locaux, Hydro-Press, le journal ACTION ainsi que notre site Web www.csrhqsm.220v.org

Vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 450-922-9722 ou par courriel à l'adresse: lbouffard@videotron.ca

Enfin, selon nos informations, il y a plus de 3000 retraités hydroquébécois sur le territoire Richelieu et nous aimerions bien sûr en accueillir de nouveaux parmi nous. Le journal l'ACTION, grâce à sa nouvelle rubrique sur les activités sociales pourrait y jouer un rôle important tout autant que le présent article qui devrait permettre à plusieurs retraités un peu éparpillés sur le territoire de retrouver un pôle d'attraction non loin de leurs résidences.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Claude Tougas, président Territoire Richelieu

Changements d'adresse



Afin de bien vous informer et d'éviter des coûts inutiles à votre association, il est primordial de nous signaler votre changement d'adresse dans les plus brefs délais.

Vous pouvez nous rejoindre au:
(514) 289-2211 poste 4428
ou sans frais au (866) 646-4428
Courriel: site@aprhq.qc.ca

En mentionnant votre numéro matricule vous nous faciliterez la tâche.

Bernard Demers, secrétaire général

Mises en candidatures du 15 août au 15 septembre

Des élections à cinq des dix postes électifs que comprend le Conseil d'administration auront lieu, si nécessaire, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association, le 25 octobre 2005.

Si vous avez l'intention de poser votre candidature à un de ces postes, vous pourrez le faire entre le 15 août et le 15 septembre. Sur demande au secrétariat, un formulaire de déclaration de candidature sera remis à tout membre éligible.

Una asociación para su beneficio*

* « Un partenariat à votre avantage »

À titre de membre de l'APRHQ, souscrire une assurance à La Capitale assurances générales vous permettra non seulement de profiter de tous les avantages de votre Programme privilège d'assurance, mais également de courir la chance de gagner une escapade en Espagne, histoire d'apprendre quelques mots d'espagnol.

- **15 %** d'économie sur votre assurance automobile
- **15 %** d'économie sur votre assurance habitation

• Assurance auto : aucune franchise en cas de perte totale, réparation de pare-brise ou délit de fuite (si rapport de police).

• Assurance habitation : jusqu'à **38 % de réduction** si votre résidence est munie d'un système de sécurité contre le feu et le vol relié à un central reconnu.

En plus, obtenez sans frais une soumission pour vos assurances, et ce, jusqu'à six mois avant leur échéance!

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : (514) 906-2208
Québec : (418) 266-9908

directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com


La Capitale
assurances générales
Cabinet en assurance de dommages

APRHQ



1 Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing.



ILS NOUS ONT QUITTÉS AUX PARENTS ET AMIS, L'APRHQ OFFRE SES CONDOLÉANCES

Prénom	Nom	Localité	Prénom	Nom	Localité
Beauchesne	Jean-Baptiste	Carignan	Journeault	Jean Luc	Orford
Beaulieu	André	Val-des-Bois	Labbé	Jean-Claude	Baie St-Paul
Biron	Jean	Laval	Lacourse	Jean-Marc	Anjou
Boisvert	Justin	Val D'Or	Langlet	Raoul	Boucherville
Brasseur	Florimond	Saint-Lambert	Lauzier	Fernand	Laval
Brouillet	Gérard	Granby	Lyonnais	Claude	Shawinigan-sud
Castonguay	Réjean	St-Félicien	Masse	Lucille	Laval
Charron	Jean-Denis	St-André Avelin	Morin	Denis	Bécancour
Chrétien	Léonard	Ste-Anne des Monts	Morin	Euclide	Rivière du Loup
Cristel	Jean P.	Westmount	Piché	Germain	Laval
Desormeaux	Pierre	St-Constant	Rioux	Laurent	Montréal
Dufresne	William	St-Augustin	Roux	Armand	Ste-Thérèse
Gagnon	Georges	Trois-Rivières	Roy	André	Longueuil
Goulet	Jos	Dolbeau	Therrien	René A.	Québec
Grise	Jacques	St-Eustache			

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES, AVEC VOUS, NOUS SERONS PLUS FORTS

La Grande Rivière

Gagné Louiselle
Piché Marcel

Laurentides

Adam Yves
Bandeira Fernando Luis
Bertrand François
Bohemier Suzanne
Boucher Vital
Bourgeois Michel
Lamoureux Francine
Rivet Françoise
Sabourin Ginette

Manicouagan

Benedetto Giovanni
Bouchard Raymond Marie

Matapédia

Lavoie Louise
Longuépée René H.
Poirier Gilles
Rouleau Jeannette

Mauricie

Beaudet Réal
Chabot Normand
Charest Reynald
Lajoie Guy
Paradis Clément
St-Arnaud Claude
Trudel Jean

Montmorency

Gagné Jacques
Gosselin Aline
Moreau Jacques
Philogene Auberlin

Montréal

Brouillard Alain
Brunette Suzanne
Côté Daniel
Duckett Charles
Fugère Daniel
Gauthier Gérald
Hadjiahmadi Heydar Ali
Lamontagne Marie-Louis

Landry Richard
Lavoie Mireille
Ménard Jean
Quenneville Pauline
Riad Chadia N.
Rousseau Claude
St-Michel Juliette

Richelieu Rive-sud

Bergeron Denis
Bombardier André
Côté Yvon
Courchesne Pierre
Dumas André
Houde André
Lavergne Guy
Laberge Pierre
Lamarre François
Laroche Francine
Lycke Hubert
Ménard Gérald

Saguenay

Villeneuve Thomas

Activités sociales, juillet-août-septembre 2005

Territoire Richelieu

• Club social des retraités d'H-Q de Granby

Les dîners mensuels font relâche en juillet et août. Reprise le mercredi 14 septembre: Salle des Loisirs Immaculée-Conception, 481, rue St-Vincent, à Granby. Responsable: Gilles Hamelin au 450-378-0087

• Club social des retraités d'H-Q de Sherbrooke

Les déjeuners des premiers mercredis du mois font relâche en juillet et août. Reprise le 7 septembre au Restaurant Eggsquis, 2939 rue King Ouest, à Sherbrooke. Resp.: Gérald Robert 819-823-4353

• Club social des retraités d'H-Q de Drummondville

Rencontres sociales des retraités tous les mercredis au Club situé au 1235, Ch. Hemmings à Drummondville. Responsable: Germain Cossette au 819-478-7552

• **Club social des retraités d'H-Q de St-Hyacinthe:** Dîners mensuels les premiers mardis du mois soit les 5 juillet et 2 août et 6 septembre à la Brasserie Douville, 5700, boul. Laurier à St-Hyacinthe. Resp.: Gérard Pellerin au 450-774-5887

Club social des retraités d'H-Q Rive-Sud de Montréal (CSRHQ-RSM)

• **Assemblée générale annuelle** le jeudi 8 septembre à 10h, Salle de Quilles Volta 30, rue Des Frères Lumières à Boucherville. Responsable: Normand Moreau au 450-655-9952

• **Tournoi de Golf annuel** au Club de Golf Rive-Sud à St-Basile-le Grand le 25 août. Resp.: Jean Lavallée au 450-678-1270

• **Les déjeuners mensuels** les 2^{èmes} mardis du mois font relâche en juillet et août. Reprise le 13 septembre au Resto-Bar Réal Massé, 1001 Boul. Montarville à Boucherville. Resp.: Jean-Marc Beaulé 450-468-3863

• **Voyages et excursions à l'extérieur** en préparation: Excursion en autobus à Villeroy pour tout connaître sur la canneberge en octobre. Voyage en Europe de l'Est avec départ le 29 septembre. Responsable: Thérèse Vandelac au 514-356-9688.

• **Théâtre d'été à l'Assomption**, Théâtre Hector Charland le 7 août et à Sorel, Théâtre du Chenail du Moine le 18 août. Resp.: Clément Caouette 450-651-3586

• **Activités culturelles additionnelles au programme** dont l'Orchestre Symphonique de Longueuil à prix réduits, ainsi que trois soirées-théâtre au Rideau Vert.

Resp.onsable: Clément Caouette au 450-356-9688

• **Randonnées à bicyclette tous les mardis** à 10h, (endroit différent à chaque sortie) Resp: Victorien Houde au 450-674-3243. Renseignements: [HTTP://csrhqsm.220.org](http://csrhqsm.220.org)

Territoire Saguenay

• **Dîners mensuels:** 6 sept. Restaurant Margot à Larouche suivi d'une visite au «Centre international d'exposition de Larouche» aussi appelé «Le CIEL»

• **Tournoi de Golf** à Bégin le 5 août.

Resp.: Robert Boily: 347-3714

Territoire Montmorency

• **Dîner-rencontre Buffet des Continents** lundi 25 avril. Charlesbourg, Responsable Niel J.Murray 626-2184

• **Assemblée générale annuelle de l'Ass. Ret. HQ MTCY** mercredi 4 mai: au local des retraités. Resp. Jacques Villeneuve 523-7166

• **Journée Olympiades**, mercredi 8 juin. Resp.: Lise Bruneau (627-0036) et Thérèse Goulet (660-2419)

Territoire Manicouagan

• **Déjeuner:** 9 heures le premier mardi du mois au restaurant Le Boucanier

Territoire La Grande Rivière

• **Épluchette de blé d'Inde** au Parc botanique à fleur d'eau: mi-août. Resp. : Richard Basque 819-762-9484

• **Tournoi de golf** au Club Dallaire de Rouyn, 22 août 13h Resp.: Réal Duquette au 819-764-3478

• **Club social des retraités H-Q de Rouyn-Noranda, LaSarre, Témiscamingue et de Val d'Or:** Déjeuners du mois: reprise en septembre

Territoire Mauricie

• **Pétanque:** les mardis et jeudis à partir de 13h et ce jusqu'à la mi-septembre à la maison des retraités du boul Des Forges.

• **Déjeuner rencontre:** les 3^{es} mercredis du mois à La Tuque au restaurant Le Parasol à partir de 9h.

• **Les Anciens de Gentilly:** rencontre mensuelle le 1^{er} mercredi du mois à la Maison des retraités. Resp.: Jean-Claude Bouthillier 819-374- 4536 ou Marcel Fortin au 819-375-0043.

• **Retrouvailles annuelles des retraités H-Q de la Mauricie**, 10 août à la Maison des retraités. Resp. Jean-Paul Couture 819-378-0142

Territoire Matapédia

• **Voyage à Drummondville** mardi à jeudi 9-10 et 11 août comprenant: **Spectacle:** Légendes fantastiques, Théâtre avec Gilles Latulippe et **Visites** au Village d'Antan et au Parc Marie-Victorin. Resp: Roger Frigon, prés. 418-723-4177

Territoire Laurentides

• **"Théâtre" du Vieux-Terrebonne** le 10 août à 20h. Resp.: Richard Roussel.

• **Épluchette de blé d'Inde** le 24 août à 11h Maison des Retraités. Resp. : Pierre Lemieux

• **Tournoi de golf annuel** à Piedmont à 11h le 31 août. Resp.: Yves Labelle

Territoire de Montréal

• **"Souper-théâtre"** mercredi, le 29 juin au théâtre Rougemont. **"UN MARIAGE... pas comme les autres..."** Départ de Jarry:16h. Coûts: 50\$ M. 63.\$ N.M.

Resp.:Jean-Guy Tremblay 450-433-3388 et Gilles Leroux 514:374-6229

• **Assemblée générale annuelle** le 5 octobre à 13h30 Cafétéria du Centre Jarry. Élections à 4 postes. Pour poser candidature, informer Gilles Leroux avant le 28 septembre au 514-374-6229

• **Casino de Montréal:** Départ de Jarry le 13 novembre à 12h. **Le Spectacle Famille Dion** vers 13h30 sera suivi d'un souper au restaurant Vauquelin. Resp.: Paul-André Sergerie 450-699-2321 et Henri Sauvé 450-663-1414

• **Notre Ligue de quilles** est active le mardi à 13h à la salle Fleury (coin Fleury et Papineau): Resp. Madeleine Ouellette au 514-273-5645. Fax:514-850-2205.

Site WEB: www.3.sympatico.ca/csrhq-rm

ACTION est imprimé par :

A.C. Werbrouck Inc., Saint-Laurent (Québec)